



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2010**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET,
Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT,
Mme G. MORGUE, M. E. NIVET, M. N. NICOLAS, Mmes S. GERMANICUS,
G. TILMANN, M. A. ROBLIN

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. D. DUMOULIN

1. – Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 7 juillet 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 abstention (Mme G. MORGUE)

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 7 juillet 2010.

2. – Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques et accessoires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 abstention (M. E. DUPONT)

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques, accessoires et contrat de maintenance, **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter le marché, **APPROUVE** l'opportunité de commander :

3 pack(s) de défibrillateur automatique,
2 armoire(s) pour installation en extérieur,
1 sac(s) de transport,
(+ 1 contrat de maintenance),

3. Exonération de la taxe sur les spectacles

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la taxe sur les spectacles les compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

4. Détermination du loyer des logements communaux

L'indice du coût de la construction n'est plus utilisé dans l'indexation des loyers à usage d'habitation, il convient donc d'indexer le montant du loyer des logements communaux sur l'indice de référence des loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ la proposition présentée précisant que le montant du loyer mensuel des logements communaux sera révisé automatiquement chaque année et sera indexé sur l'Indice de référence des loyers publié par l'INSEE

5. Décision modificative 2010 - assainissement

Cette décision a pour objet le recouvrement EU et EP du lotissement du Bois des Roches et reversement au SIAVHY et le remboursement de l'annulation de permis de construire d'un Castelfortain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter la décision modificative n° 1 de l'assainissement, laquelle se résume comme suit :

Section d'Exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes à : **26 600 €**

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : **16 300 €**

6. Subvention au Comité des Fêtes

Cette subvention va permettre au Comité des Fêtes de se faire rembourser des frais avancés pour le spectacle pyrotechnique de la fête de la Saint Jean du 26 juin 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE d'allouer une subvention d'un montant de 3500€ au Comité des Fêtes

7. Acquisition d'un bien immobilier 4 place des 10 toises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 voix contre (M. B. LERISSON)

DECIDE d'acquérir le bien au 4 place des dix toises pour un montant de 430 000 €. **AUTORISE** le maire à signer tous documents afférents à l'acte de vente

8. Règlement de plip – modification de l'article 1

La modification de l'article 1 du règlement porte sur le nombre précis de plip par foyer engageant une caution encaissée et sur le remplacement des piles lorsqu'elles sont usagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE ses délibérations des 24 septembre 2009 et 23 mars 2010. **MODIFIE** l'article 1 du règlement d'attribution et de restitution des télécommandes de la Butte Neuve.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Patrice PANNETIER